

## **CONDITIONS DE VENTE ETE**

Les présentes conditions de vente (ci-après les « Conditions de Vente ») régissent les relations entre la Société des Téléphériques de la Grande Motte (ci-après « STGM »), exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable de Tignes, et tout consommateur (ci-après le « Client ») qui :

- Achète auprès de la STGM ou d'un de ses mandataires un titre de transport (ci-après le « Titre de Transport ») permettant d'utiliser pendant la saison d'été une ou plusieurs remontées mécaniques exploitées par la STGM ; ou
- Réserve une activité (ci-après l'« Activité ») commercialisée par la STGM ou un de ses mandataires et devant être exécutée pendant la saison d'été ; ou
- Souscrit une assurance (ci-après l'« Assurance ») proposée par la STGM et attachée à un Titre de Transport.

En achetant un Titre de Transport, en réservant une Activité ou en souscrivant une Assurance, le Client accepte sans réserve les Conditions de Vente.

### **ARTICLE 1. INFORMATIONS RELATIVES A LA STGM**

La STGM est une société anonyme de droit français au capital de 3 240 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 076 920 024, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est : FR 91 076 920 024.

Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse du siège social : 655 avenue de Grande Motte, 73320 Tignes, France ;
- Tél. : +33 (0)4 79 06 60 00 ;
- Courriel : stgm@compagniedesalpes.fr.

La STGM est assurée par Allianz IARD (1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, France).

Elle est enregistrée comme mandataire d'intermédiaire en assurance sous le numéro Orias 17007382.

### **ARTICLE 2. TITRES DE TRANSPORT, ACTIVITES ET ASSURANCES**

La liste des Titres de Transport, Activités et Assurances, leurs caractéristiques et les conditions pour en bénéficier sont présentées aux caisses de la STGM (ci-après les « Caisses »), à proximité ou sur les automates exploités par la STGM (ci-après les « Automates »), ainsi que sur le site internet <https://www.skipass-tignes.com/> (ci-après le « Site Internet »). Les caractéristiques des Assurances peuvent également être consultées sur le site internet <https://www.carreneige.com>.

Les Titres de Transport, les Activités et les Assurances ne sont valables que pour tout ou partie de la saison d'été pour laquelle ils ont été commandés.

Les Activités ne peuvent être réservées que pour une date déterminée. Si la participation à une Activité nécessite d'accéder à une remontée mécanique exploitée par la STGM, le Client doit s'assurer qu'il dispose du Titre de Transport lui permettant cet accès et, si nécessaire, acheter ce Titre de Transport en sus du règlement du prix de l'Activité.

Les Assurances sont proposées uniquement en complément des Titres de Transport. Par exception, les Assurances ne sont pas proposées en complément des Titres de Transport « Piéton ». Une Assurance peut être souscrite lors de l'achat du Titre de Transport ou à tout moment au cours de la période de validité d'un Titre de Transport. En cas de souscription après l'achat du Titre de Transport, cette souscription ne peut se faire qu'aux Caisses. En outre, la couverture d'assurance ne prend effet qu'à compter de la souscription et ne produit pas d'effet rétroactif. Il n'est pas possible de souscrire une Assurance en complément de la réservation d'une Activité.

### **ARTICLE 3. POINTS DE VENTE**

Les Titres de Transport peuvent être achetés aux Caisses et, pour une sélection d'entre eux, sur le Site Internet et sur certains Automates.

Les Activités peuvent être réservées aux Caisses et sur les Automates.

Les Assurances peuvent être souscrites aux Caisses, sur le Site Internet et sur les Automates.

Certaines offres peuvent être présentées exclusivement aux Caisses, sur le Site Internet ou sur les Automates.

### **ARTICLE 4. COMMANDE**

Le Client ne peut pas acheter plus de neuf Titres de Transport par commande sur le Site Internet ou à un Automate.

Lorsqu'il effectue une commande sur le Site Internet, le Client :

1. Sélectionne le ou les Titres de Transport et, le cas échéant, la ou les Assurances qu'il souhaite commander ;
2. Vérifie sa commande, si nécessaire la modifie, puis la valide ;
3. Crée un compte personnel, s'il n'en dispose pas déjà ;
4. Renseigne ses identifiants pour accéder à son compte personnel ;
5. Fournit les informations nécessaires à la personnalisation des Titres de Transport ;
6. Choisit les modalités de délivrance des Titres de Transport ;
7. Accepte les Conditions de Vente et les conditions d'utilisation des Titres de Transport ;
8. Paye sa commande.

Une fois la commande payée, le Client reçoit par courriel un message de confirmation de sa commande.

### **ARTICLE 5. PHOTOGRAPHIE**

En cas d'achat d'un Titre de Transport valable pour la totalité de la saison d'été ou d'un Titre de Transport gratuit, le Client doit fournir une photographie de l'utilisateur de ce Titre de Transport. Il doit s'agir d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes aux verres teintés ni couvre-chef.

### **ARTICLE 6. TARIF**

Le tarif des Titres de Transport, des Activités et des Assurances est disponible aux Caisses, sur le Site Internet et sur les Automates.

La STGM est susceptible de proposer aux Caisses des Titres de Transport valables pour une journée à un tarif remisé en cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ayant un impact significatif sur l'ouverture des remontées mécaniques qu'elle exploite.

Les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison en cas de variation de ces taxes.

Le prix d'une Activité n'inclut pas le prix du Titre de Transport nécessaire, le cas échéant, pour participer à cette Activité.

Les réductions de prix sont appliquées sur la base de la grille tarifaire publique. Elles ne sont pas cumulables avec une autre réduction de prix.

Si le Client souhaite bénéficier d'un tarif réduit ou d'une gratuité, il doit présenter, lors de l'achat du Titre de Transport ou de la réservation de l'Activité en Caisse ou auprès du mandataire de la STGM, un document original attestant que l'utilisateur du Titre de Transport ou la personne inscrite à l'Activité remplit les conditions pour bénéficier de ce tarif réduit ou de cette gratuité à la date d'entrée en vigueur du Titre de Transport ou au début de l'Activité. L'utilisateur ou la personne inscrite doit être en mesure de présenter ce document à tout moment pendant la période de validité du Titre de Transport ou pendant l'Activité, que le Titre de Transport ait été acheté ou l'Activité ait été réglée aux Caisses, sur le Site Internet ou sur les Automates.

Aucune réduction de prix ou gratuité n'est accordée après l'achat d'un Titre de Transport ou le règlement du prix d'une Activité.

Sauf indication contraire, le prix des Activités inclut la fourniture des équipements nécessaires pour participer à ces Activités.

## **ARTICLE 7. PAIEMENT**

Le paiement des Titres de Transport, des Activités et des Assurances doit être effectué en euros. Par exception, le Client peut payer aux Caisses et sur le Site Internet en une devise autre que l'euro en ayant recours au service DCC (Dynamic Currency Conversion).

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Aux Caisses : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express), les chèques tirés sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre de la STGM, les espèces dans la limite des plafonds légaux, les chèques vacances ANCV imprimés) ;
- Sur le Site Internet : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard), les chèques vacances ANCV digitaux (chèques vacances Connect) ;
- Sur les Automates : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

En cas de paiement par chèque, le Client doit présenter une pièce d'identité originale à son nom.

Le fractionnement du paiement en plusieurs moyens de paiement est possible uniquement en cas de commande aux Caisses ou sur le Site Internet.

## **ARTICLE 8. DELIVRANCE DES TITRES DE TRANSPORT**

Chaque Titre de Transport est délivré sous la forme d'une carte à puce sur laquelle il est encodé.

Cette carte est fournie gratuitement lors de l'achat du Titre de Transport. Par exception, la carte est facturée 10 € TTC au Client lors de l'achat d'un Titre de Transport valable pour la totalité de la saison d'été.

Si le Client a acheté un Titre de Transport aux Caisses, la carte sur laquelle est encodé ce Titre de Transport lui est délivrée immédiatement aux Caisses.

Si le Client a acheté un Titre de Transport sur le Site Internet, il doit retirer la carte sur laquelle est encodé ce Titre de Transport à un Automate. Il doit pour cela se munir du QR code qu'il a reçu lors de sa commande.

Si le Client a acheté un Titre de Transport sur un Automate, la carte sur laquelle est encodé ce Titre de Transport lui est délivrée immédiatement par cet Automate.

## **ARTICLE 9. JUSTIFICATIF DE VENTE**

Un justificatif de vente (ci-après le « Justificatif de Vente ») est délivré au Client lors de l'achat d'un Titre de Transport ou du paiement du prix d'une Activité. En cas d'achat sur le Site Internet, le Justificatif de Vente est le courriel de confirmation de la commande.

Le Client est invité à conserver ce Justificatif de Vente pendant toute la durée de validité du Titre de Transport ou de l'Activité correspondant(e). Ce Justificatif de Vente lui sera nécessaire pour effectuer une demande de dédommagement.

## **ARTICLE 10. RECHARGEMENT DES TITRES DE TRANSPORT**

La carte à puce sur laquelle un Titre de Transport est encodé est rechargeable une ou plusieurs fois pendant trois ans à compter de sa délivrance. Un nouveau Titre de Transport peut ainsi être encodé sur cette carte.

Le rechargement peut s'effectuer aux Caisses, sur le Site Internet ou sur les Automates.

En cas d'enregistrement d'un nouveau Titre de Transport sur une carte alors que le Titre de Transport qui y est encodé est en cours de validité, le Titre de Transport initial est résilié et ne peut plus être utilisé, sans que le Client ne puisse prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Le Client est par conséquent invité à attendre la fin de validité du Titre de Transport encodé sur sa carte pour enregistrer un nouveau Titre de Transport sur cette carte.

## **ARTICLE 11. MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE COMMANDE**

Le Client peut obtenir sans frais la modification ou l'annulation d'une commande si les conditions suivantes sont réunies :

- La commande a été effectuée sur le Site Internet ;
- La modification porte exclusivement sur un changement de date de validité du Titre de Transport acheté, ou un changement de carte sur laquelle le Titre de Transport est encodé. Le changement de date de validité ne doit pas conduire à reporter la validité du Titre de Transport à une autre saison que celle pour laquelle le Titre de Transport initial a été acheté ;
- Le Titre de Transport n'a pas été utilisé, même partiellement, y compris après l'envoi de la demande de modification ou d'annulation.

Le Client doit envoyer sa demande de modification ou d'annulation par courriel à l'adresse suivante : [vad.tignes@compagniedesalpes.fr](mailto:vad.tignes@compagniedesalpes.fr). Il doit indiquer dans son courriel le numéro de référence de sa commande, indiqué dans le message de confirmation de sa commande qu'il a reçu par courriel.

Si la modification demandée porte sur un changement de date de validité sans affecter la durée ou le prix du Titre de Transport, ce changement s'opère au premier passage de l'utilisateur du Titre de Transport aux bornes d'accès des remontées mécaniques. Toute autre modification est traitée comme une annulation de commande.

En cas d'annulation d'une commande, la STGM annule le Titre de Transport et, le cas échéant, l'Assurance qui y est associée. Elle crédite la carte bancaire utilisée lors de la commande du prix total de cette commande dans un délai de quinze jours suivant la réception de la demande du Client. Le remboursement étant basé sur le prix en

euros de la commande, les éventuelles variations de change entre la date de la commande et la date de son remboursement sont à la charge du Client. Si le Client souhaite obtenir un nouveau Titre de Transport, il doit effectuer un achat selon les modalités prévues par les Conditions de Vente. Il peut utiliser la même carte à puce que celle sur laquelle était encodé le Titre de Transport annulé.

## **ARTICLE 12. DEDOMMAGEMENT**

Le Client, l'utilisateur d'un Titre de Transport, la personne inscrite à une Activité ou la personne bénéficiaire d'une Assurance ne peut bénéficier d'aucun remboursement total ou partiel ou échange de ce Titre de Transport, de cette Activité ou de cette Assurance, ni d'aucune prolongation ou d'aucun report de leur validité.

Par exception, le Client peut obtenir le remboursement ou le report d'un Titre de Transport ou d'une Activité dans les conditions posées à l'[article 11](#), et bénéficier d'un dédommagement dans les cas détaillés ci-après.

Aucun dédommagement n'est accordé avant la fin de la période de validité du Titre de Transport ou le terme de l'Activité. Le dédommagement intervient dans un délai de quatre mois suivant la réception de la demande du Client et de l'intégralité des pièces nécessaires au traitement de cette demande.

Aucun dédommagement n'est accordé au Client ayant acheté un Titre de Transport ou réservé une Activité auprès de toute autre personne que la STGM ou l'un de ses mandataires. Dans ce cas, le Client doit s'adresser à la personne auprès de laquelle il a acheté le Titre de Transport ou réservé l'Activité.

En cas de remboursement, ce remboursement étant basé sur le prix en euros de la commande, les éventuelles variations de change entre la date de la commande et la date de son remboursement sont à la charge du Client.

### **12.1. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques sur décision des pouvoirs publics**

En cas de fermeture des remontées mécaniques exploitées par la STGM sur décision des pouvoirs publics, le Client peut demander le remboursement du Titre de Transport qu'il a acheté auprès de la STGM ou d'un de ses mandataires, ou de l'Activité qu'il a réservée auprès de la STGM ou d'un de ses mandataires, à condition que le Titre de Transport donne accès aux remontées mécaniques concernées par la décision de fermeture ou que l'Activité nécessite l'accès à ces remontées mécaniques.

Le montant remboursé est calculé au prorata des jours de fermeture en application de la décision administrative durant la période de validité du Titre de Transport ou de l'Activité.

Pour obtenir ce dédommagement, le Client doit adresser une demande à la STGM aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#). Cette demande doit être accompagnée du Justificatif de Vente et, en cas d'achat d'un Titre de Transport, d'une copie de ce Titre de Transport.

### **12.2. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques pour toute autre cause qu'une décision des pouvoirs publics**

#### **12.2.1. Si le Client a acheté un Titre de Transport valable pour une journée**

Le Client peut obtenir le remboursement partiel du Titre de Transport valable pour une journée qu'il a acheté si les conditions suivantes sont réunies :

- Il a acheté le Titre de Transport sur le Site Internet ou sur un Automate sans avoir bénéficié de quelque réduction de prix que ce soit ;
- La STGM propose pour la journée au cours de laquelle ce Titre de Transport est valable un tarif remisé du fait des conditions météorologiques ou nivologiques défavorables.

Le montant du remboursement est égal à la différence entre le prix du Titre de Transport payé par le Client et le prix remisé.

Pour obtenir le remboursement partiel du Titre de Transport, le Client doit adresser une demande à la STGM aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#). Cette demande doit être accompagnée d'une copie du Titre de Transport et du Justificatif de Vente correspondant.

### **12.2.2. Si le Client a acheté un Titre de Transport autre qu'un Titre de Transport valable pour une journée ou pour la totalité de la saison d'été**

Le Client peut obtenir un dédommagement si les conditions suivantes sont réunies :

- Il a acheté auprès de la STGM ou d'un de ses mandataires un Titre de Transport autre qu'un Titre de Transport valable pour une journée ou pour la totalité de la saison d'été ;
- Les remontées mécaniques représentant au moins 75 % du moment de puissance de l'ensemble des remontées mécaniques exploitées par la STGM sont fermées (le moment de puissance de chaque remontée mécanique est affiché aux Caisses) ;
- La durée de fermeture de chaque remontée mécanique cumulée au cours d'une même journée est au moins égale à la moitié de la durée d'exploitation prévue pour cette remontée mécanique, pour le Titre de Transport acheté et pour cette journée.

Le dédommagement prend la forme, au choix du Client :

- Soit du bénéfice d'un nouveau Titre de Transport, valable pendant la saison au cours de laquelle le fonctionnement des remontées mécaniques a été interrompu. Ce nouveau Titre de Transport est valable pour une durée égale au nombre de jours pendant lesquels le fonctionnement des remontées mécaniques a été interrompu au cours de la période de validité du Titre de Transport initial ;
- Soit du remboursement d'une somme égale à une fraction du prix du Titre de Transport. Cette somme est calculée au prorata du nombre de jours d'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques pendant la période de validité du Titre de Transport par rapport au nombre de jours de validité du Titre de Transport (ex. : le Client ayant acheté un Titre de Transport valable six jours est remboursé d'une somme égale à 50 % du prix de ce Titre de Transport en cas d'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques pendant trois jours au cours de la période de validité de ce Titre de Transport) ;
- Soit d'un avoir dont le montant est calculé comme ci-dessus. Cet avoir est incessible et valable jusqu'au terme de la saison estivale d'exploitation des remontées mécaniques par la STGM suivant celle au cours de laquelle le fonctionnement des remontées mécaniques a été interrompu.

Pour obtenir ce dédommagement, le Client doit présenter en Caisse le Titre de Transport original et le Justificatif de Vente correspondant s'il souhaite le report de la validité du Titre de Transport. Dans les autres cas, il doit adresser une demande à la STGM aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#). Cette demande doit être accompagnée du Justificatif de Vente et, en cas d'achat d'un Titre de Transport, d'une copie de ce Titre de Transport.

### **12.3. Non-utilisation d'un Titre de Transport**

Si un Titre de Transport qu'il a acheté auprès de la STGM ou d'un de ses mandataires n'a pas été utilisé, le Client peut en obtenir le remboursement.

Un Titre de Transport partiellement utilisé est considéré comme utilisé. Il n'est donc pas possible d'en obtenir le remboursement en application de cet article.

Pour obtenir le remboursement du Titre de Transport, le Client doit adresser une demande à la STGM aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#). Cette demande doit être accompagnée d'une copie du Titre de Transport et du Justificatif de Vente correspondant.

### **12.4. Annulation d'une Activité par la STGM**

Si une Activité qu'il a réservée auprès de la STGM ou d'un de ses mandataires est annulée par la STGM, le Client peut obtenir le report de l'Activité ou le remboursement de sa réservation.

Pour obtenir le report de l'Activité, le Client doit présenter en Caisse le Justificatif de Vente.

Pour obtenir le remboursement de sa réservation, le Client doit adresser une demande à la STGM aux coordonnées indiquées à l'article 19. Cette demande doit être accompagnée du Justificatif de Vente.

### **ARTICLE 13. DROIT DE RETRACTATION ET DROIT DE RENONCIATION**

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le code de la consommation français en cas d'achat d'un Titre de Transport sur le Site Internet ou un Automate.

La souscription d'une Assurance est soumise aux dispositions relatives au droit de renonciation en cas de multi-assurances prévu par le code des assurances français. Les modalités d'exercice de ce droit sont détaillées sur le site internet <https://www.carreneige.com>.

### **ARTICLE 14. RESPONSABILITE**

Il incombe au Client de choisir le Titre de Transport, l'Activité ou l'Assurance le ou la plus adapté(e) à ses besoins et à ses contraintes.

Des restrictions d'accès, liées par exemple à l'âge ou à la condition physique de l'utilisateur, peuvent s'appliquer à certaines remontées mécaniques et à certaines Activités. Ces restrictions peuvent être consultées aux Caisses, sur le Site Internet et à l'embarquement de chaque remontée mécanique.

La STGM ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une inadéquation du Titre de Transport, de l'Activité ou de l'Assurance choisi(e) aux besoins et aux contraintes du Client, de l'utilisateur du Titre de Transport, de la personne inscrite à l'Activité ou de la personne bénéficiaire de l'Assurance.

### **ARTICLE 15. REFUS DE VENTE**

La STGM se réserve la faculté de refuser la vente d'un Titre de Transport à tout Client si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Le Client souhaite utiliser lui-même le Titre de Transport ;
- Le Titre de Transport est immédiatement utilisable ;
- Le comportement du Client (état d'ébriété ou suspicion d'état d'ébriété, comportement violent, etc.) présente un danger pour lui-même, pour les autres utilisateurs des remontées mécaniques exploitées par la STGM, pour le personnel de la STGM ou pour les équipements de cette dernière.

### **ARTICLE 16. DONNEES PERSONNELLES**

#### **16.1. Finalité et fondement des traitements de données personnelles**

Les données personnelles collectées à l'occasion de l'achat d'un Titre de Transport, de la réservation d'une Activité ou de la souscription d'une Assurance sont traitées afin de :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu entre la STGM et le Client ;

- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou à des concours ou à des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par la STGM, sur l'intérêt légitime de cette dernière à développer ses activités et, s'agissant des messages envoyés par les partenaires de la STGM (Office de tourisme de Tignes, partenaires commerciaux, sociétés affiliées à la STGM), sur le consentement du Client ;
- Répondre aux demandes d'informations, commentaires et réclamations du Client. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

## 16.2. Responsable des traitements

Les traitements mentionnés ci-dessus sont effectués sous la responsabilité de la STGM, représentée par son directeur général et dont les coordonnées sont indiquées à l'[article 1](#).

## 16.3. Destinataires des données personnelles

Les données collectées sont destinées à la STGM, aux prestataires dont l'intervention est nécessaire pour effectuer les traitements mentionnés ci-dessus et, si le Client y consent, aux partenaires de la STGM (Office de tourisme de Tignes, partenaires commerciaux, sociétés affiliées à la STGM).

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non-membre de l'Union européenne. Le Client peut obtenir des informations sur ce transfert et les garanties qui s'y appliquent auprès de la STGM.

## 16.4. Durées de conservation des données personnelles

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données utilisées pour traiter une commande :
  - o Si la commande n'est pas effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de leur collecte ;
  - o Si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 € ;

Par exception, le numéro et la date d'expiration de la carte bancaire sont conservés pendant quinze mois à compter de la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction. Le cryptogramme n'est pas conservé après la transaction ;

Par exception également, la photographie est conservée pendant trois ans à compter de sa collecte, afin de faciliter la réédition du Titre de Transport, à condition que le Client y ait consenti ;

- Données utilisées pour envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou à des concours ou à des enquêtes de satisfaction : pendant trois ans à compter de leur collecte, ce délai étant renouvelé à chaque interaction significative entre le Client et la STGM (nouvelle commande, demande d'informations, etc.) ;
- Données utilisées pour répondre aux demandes d'information, commentaires et réclamations du Client : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

## 16.5. Droits des personnes dont les données sont traitées

La personne dont les données sont traitées peut accéder aux données la concernant, les faire rectifier ou effacer, les transférer ou les faire transférer à un tiers, en obtenir la limitation du traitement ou s'opposer à ce traitement. Elle peut en outre retirer son consentement au traitement de ses données, le retrait de ce consentement n'affectant toutefois pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait. Pour exercer ces droits, elle doit adresser une demande au délégué à la protection des données de la STGM, aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#).

La STGM se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations qui s'imposent à elle. Dans un souci de protection des données personnelles, la STGM se réserve la faculté de demander à la personne un justificatif d'identité avant de répondre à cette demande.



Enfin, la personne dont les données sont traitées peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si elle estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Par ailleurs, la personne dont les données sont traitées peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet <https://www.bloctel.gouv.fr>.

## **ARTICLE 17. COMMUNICATION DES CONDITIONS DE VENTE ET DU DETAIL DE LA COMMANDE**

Le Client peut obtenir un exemplaire des Conditions de Vente.

En outre, s'il a passé commande par voie électronique, il peut avoir communication du détail de cette commande, ainsi que des Conditions de Vente applicables à la date de cette commande, pendant 5 ans suivant cette commande si son montant est inférieur à 120 € TTC, 10 ans si son montant est égal ou supérieur à 120 € TTC.

Pour cela, le Client doit adresser une demande à la STGM aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#).

## **ARTICLE 18. SUIVI D'UNE COMMANDE**

En cas d'achat d'un Titre de Transport sur le Site Internet, le Client peut obtenir des informations sur sa commande en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [vad.tignes@compagniedesalpes.fr](mailto:vad.tignes@compagniedesalpes.fr).

## **ARTICLE 19. DEMANDES ET RECLAMATIONS**

Le Client peut adresser toute demande ou réclamation concernant le traitement de ses données personnelles :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : STGM, Protection des données personnelles, BP 53, 73321 Tignes, France ;
- Soit par courriel à l'adresse suivante : [stgm.privacy@compagniedesalpes.fr](mailto:stgm.privacy@compagniedesalpes.fr).

Le Client peut adresser toute autre demande ou réclamation, dans les deux mois suivant la survenance de l'événement donnant lieu à réclamation :

- Par le biais du site internet <https://www.ticketoski.fr/fr/tignes> ;
- A défaut, par courrier postal à l'adresse suivante : STGM, Service clients, Gare de la Grande Motte, BP 53, 73321 Tignes Cedex, France.

## **ARTICLE 20. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de différend entre le Client et la STGM relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des Conditions de Vente, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Il peut recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17, France – Tél. : +33 (0)1 42 67 96 68 – Courriel : [info@mtv.travel](mailto:info@mtv.travel)) selon les modalités fixées sur le site internet <https://www.mtv.travel> et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de la STGM.

Il peut également avoir recours à la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne, accessible sur le site internet <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile français, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

#### **ARTICLE 21. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS DE VENTE**

Les Conditions de Vente entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

#### **ARTICLE 22. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE**

La STGM se réserve la faculté de modifier les Conditions de Vente à tout moment.

#### **ARTICLE 23. TRADUCTION DES CONDITIONS DE VENTE**

En cas de contradiction entre les Conditions de Vente en français et les Conditions de Vente dans une autre langue, les Conditions de Vente en français prévalent.

#### **ARTICLE 24. DROIT APPLICABLE**

Les Conditions de Vente sont régies par le droit français.